



Conditions générales de vente

Désignation

La société Bénédicte Démas Damide désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 14 bis rue de Nice. La société Bénédicte Démas Damide met en place et dispense des formations bureautiques pour des salariés ou demandeurs d'emploi. Les formations sont individuelles ou en petit groupe de 5 participants.

Objet et champ d'application


Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Acceptation d'une demande de formation

Pour chaque formation émanant d'une démarche individuelle (CPF par exemple), un entretien téléphonique sera conduit par l'organisme de formation afin d'évaluer la motivation, le niveau préalable, les attentes et les objectifs de formation ainsi que la durée.

Pour les formations émanant d'un responsable d'entreprise en direction d'un ou plusieurs salarié, un contact téléphonique avec le responsable et/ou avec le(s) futur(s) participant(s) sera nécessaire.

Pour une formation de groupe, un questionnaire QCM permettra d'évaluer le niveau et les besoins des participants.

 Aucune formation ne peut être acceptée sans entretien préalable.

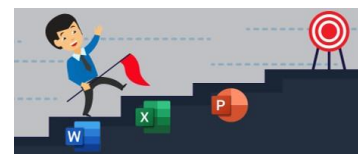
Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation s'engage à fournir un devis/convention de formation professionnelle au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence et de fin de formation sera fournie et/ou un certificat de réalisation.

Déroulement de la formation

Les formations bureautiques se déroulent en séances de 3h à 4h. Ceci afin de mixer apprentissages et mise en œuvre autonome. Ainsi le(s) participant(s) s'engage(nt) à réaliser les exercices préparés par le formateur entre chaque séance de formation.

Généralement les séances sont espacées de 2 à 5 jours.



Organisation de groupes de formation

Des groupes de niveaux de 5 personnes sont définis d'après le traitement des réponses au questionnaire d'évaluation.

Seul l'organisme de formation peut **intervenir** une personne d'un groupe à l'autre. Les formations en visio sont exclues d'une formation de groupe en présentiel. Et ne peuvent donc pas être mixées.

Les parcours de formation étant progressif, une personne qui manquerait la première séance ne pourrait participer à la suite de la formation sauf accord du formateur.

Programme des formations

Le programme de formation est construit en adéquation avec les souhaits et objectifs du participant. Si cela est nécessaire, la formatrice pourra modifier les contenus des formations suivant le niveau et le rythme d'apprentissage du participant. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. L'organisme de formation n'est pas soumise à TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation et à réception de la facture.

Les frais de débours seront facturés et les justificatifs envoyés au client.

Retard de paiement

Les retards de paiement donneront lieu à une indemnité basé sur le taux de la BCE (taux en cours à la date de facturation) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ par facture.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateurs de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Bénédicte Démas ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

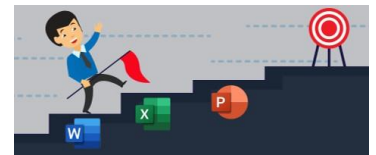
En cas d'annulation dans les 5 jours ouvrés avant le début d'un parcours de formation, le client est tenu de payer une **pénalité d'annulation**, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire 2 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus et avec proposition d'une date de report. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse Bdemas.formation@gmail.com ou d'un appel téléphonique direct (0668186567). Les messages sur répondeurs ne sont pas considérés comme une annulation.

Bénédicte Damide Démas

Formation individuelle en bureautique

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 16601 69 auprès du préfet de région de Rhône-Alpes



Ce report doit être justifié par un certificat médical ou attestation de l'entreprise.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou contact direct par téléphone.

Suivi de la formation

À la suite d'un parcours de formation entièrement réalisé et tel que contractualisé par le participant et l'organisme de formation, un suivi à distance est proposé. Il consistera en une aide ponctuelle sur les fichiers développés par le participant. Cette aide ponctuelle s'effectuera au moyen d'outils de visio. Ce suivi actif et ponctuel est proposé pendant 12 mois après la formation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lyon

L'organisme de formation
Bénédicte Damide Démas

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized and appears to read 'B. Démas'.